



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Civaux-Pollution-de-l-eau-aux-hydrocarbures>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Civaux : Pollution de l'eau aux hydrocarbures**

20 octobre 2021

France : Civaux : Pollution de l'eau aux hydrocarbures

Une concentration six fois supérieure au maximum autorisé détectée trop tard

Par un discret communiqué, EDF annonce le 18 octobre 2021 que les eaux du site nucléaire de Civaux (Nouvelle Aquitaine) ont été polluées aux hydrocarbures. Et pas qu'un peu puisque le taux retrouvé est six fois supérieur au maximum autorisé. EDF ignore d'où provient cette pollution qui remonte à fin septembre 2021. Et ne se donne pas les moyens d'être suffisamment réactif pour détecter rapidement les pollutions et stopper ses rejets dans l'environnement.

Ce sont les eaux qui ont ruisselé sur les voiries du site nucléaire qui ont été polluées. Ces eaux pluviales sont collectées dans un bassin avant d'être rejetées dans l'environnement. **EDF ne précise pas si les rejets dans la Vienne ont été stoppés ou si les eaux polluées ont effectivement été rejetées dans la nature.** Le délai de détection laisse toutefois supposer que les eaux polluées aux hydrocarbures ont rejoint la rivière.

En effet, si dans son communiqué EDF insiste sur les contrôles réglementaires faits toutes les semaines sur ces eaux pluviales, **les résultats des analyses ne sont restitués que 6 jours plus tard.** Si les rejets se font en continu, c'est à dire que le bassin qui collecte ces eaux de pluies est connecté directement à la Vienne en permanence, alors il y a fort à parier que les eaux polluées ont été déversées dans le cours d'eau. L'industriel a d'ailleurs déclaré aux autorités un évènement significatif [1] pour l'environnement.

Le communiqué laconique de l'exploitant a été publié le 18 octobre, 3 semaines après que l'industriel ait obtenu les résultats de ces analyses. Il faut aller tout en bas d'une longue série d'autres déclarations d'incidents pour le trouver. Le taux d'hydrocarbures dans l'eau prélevée le 22 septembre était de 29mg/L, contre 5mg/L autorisé. **Une concentration près de six fois supérieure à la limite maximale.** EDF a eu connaissance des résultats le 28 septembre. **L'industriel précise ne pas savoir d'où provient cette pollution mais appuie sur son caractère ponctuel** : des

prélèvements ont été faits après le 28 septembre et la concentration de ces substances polluantes composées de carbones et d'hydrogène était en dessous du seuil limite. Aucune irisation de la rivière n'a été visible nous dit EDF (ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle les rejets des eaux pluviales dans la Vienne se font en continu et n'ont pas été stoppés lors de la pollution). En même temps, puisque les résultats sont revenus près d'une semaine après le prélèvement, il est normal qu'il n'y ait pas eu de traces visuelles de la pollution au moment où l'industriel est allé vérifier l'aspect du cours d'eau, 6 jours après. Qui plus est, une pollution limitée dans le temps n'en reste pas moins une pollution. Avec des effets néfastes sur l'environnement. **À se demander si le communiqué d'EDF a pour but d'informer sur les faits ou d'en minimiser la portée.**

Puisque les prélèvements se font tous les 7 jours, la pollution pouvait très bien exister depuis les jours précédents et perdurer durant tout le laps de temps qui s'est écoulé entre les prélèvements du 15 et du 22. **L'exploitant n'a donc aucune notion concrète sur la pollution dont il est responsable, ni sur sa durée ni son origine.** D'ailleurs il ne donne aucune évaluation de la quantité d'hydrocarbures qui a été déversée dans la Vienne, pas même une fourchette.

Quoiqu'il en soit, l'organisation de l'exploitant nucléaire montre qu'avec de tels délais d'analyses, EDF ne se donne pas vraiment les moyens d'être réactif ni de pouvoir stopper ses rejets polluants dans l'environnement. Ni même de les estimer précisément. **Détecter les pollutions après-coup ne suffit pas. Est-ce là toute l'importance qu'accorde EDF à la préservation de l'environnement ?**

Ce que dit EDF :

Publié le 18/10/2021

Détection ponctuelle d'hydrocarbures dans l'émissaire secondaire de collecte des eaux pluviales du CNPE de Civaux

Sur les centrales nucléaires, plusieurs milliers de mesures sont réalisées chaque année par des prélèvements aux abords de la centrale dans l'air ambiant, sur des échantillons d'herbe, de lait, d'eau de pluie ou encore dans les eaux souterraines ou la Vienne. Cette surveillance permet de s'assurer que la production d'électricité est menée conformément aux autorisations délivrées par l'Autorité de sûreté nucléaire et permet de détecter tout éventuel écart aux règles d'exploitation.

Dans ce cadre, une mesure d'hydrocarbures est réalisée à chaque période réglementaire (les 1, 8, 15 et 22 de chaque mois) au niveau d'un bassin appelé « émissaire secondaire » situé sur le CNPE, où se rejoignent les trois artères du réseau de collecte des eaux pluviales.

Le résultat d'analyse d'hydrocarbures du prélèvement du 22 septembre 2021 (reçu le 28 septembre) indique une concentration de 29 mg/L (pour une concentration maximale autorisée dans cet émissaire de 5 mg/L). Fort de ce constat, de nouveaux prélèvements ont été réalisés le 28 septembre et les jours suivants : ils ont tous donné une valeur normale. Les contrôles visuels réalisés n'ont par ailleurs pas détecté de présence d'irisation au niveau des points de rejets du site.

L'analyse des causes de l'obtention d'une telle valeur le 22 septembre est en cours. Cet événement a fait l'objet de la déclaration d'un événement significatif pour l'environnement par le CNPE de Civaux le 30 septembre 2021.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-civaux/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-civaux/evnements-significatifs-septembre-2021>

Notes

[1] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière** en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. <https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>